

Guide pour la préparation d'un audit ECOCERT

Le document a été totalement remanié, les modifications ne sont pas identifiées

Quelle que soit votre activité (sous-traitant ou fabricant, donneur d'ordre, façonnier), vous allez être audité pour la première fois selon l'un des programmes suivants : Cosmétiques ECOCERT / Cosmétiques COSMOS / Bougies et Parfums d'Ambiance ECOCERT / Détergents ECOCERT / Peintures et produits de revêtements ECOCERT. Le premier audit est un audit dit d'habilitation. Celui-ci devra avoir lieu avant toute activité liée à la production et/ou commercialisation des produits certifiés/contrôlés. Les années suivantes, des audits dits de renouvellement seront effectués afin de maintenir et renouveler les documents de certification/contrôle.

Nombre d'audits par an :

Si vous êtes fabricant ou sous-traitant, un deuxième audit dit de suivi pourra avoir lieu dans le semestre suivant votre premier audit (cf. plan de contrôle dans votre processus de certification/contrôle).

Le nombre d'audit de renouvellement, de un à deux par an, sera ensuite déterminé en fonction de l'activité de votre société (nombre de produits à certifier, nombre d'ingrédients, système qualité, etc...) et selon une analyse de risque revue annuellement.

Si vous êtes donneur d'ordre ou façonnier, le nombre d'audit de renouvellement est de un par an.

Vérification des exigences de certification :

L'audit approfondi est l'audit au cours duquel l'ensemble des exigences de certification/contrôle du programme sont vérifiées.

En revanche, toutes les exigences de certification/contrôle ne seront pas revues lors de l'audit de suivi. L'auditeur sélectionnera les exigences de certification/contrôle en fonction de votre activité et des non-conformités éventuellement relevées lors des précédents audits.

Afin de vous aider au mieux à préparer cet audit, voici quelques éléments qui vous seront utiles. Les points spécifiques aux différents référentiels sont indiqués par les codes couleurs ci-dessous. Les différentes listes et documents doivent être actualisés si modifiés (soit via le Greenportal, soit envoyés à votre chargé de certification), et plus particulièrement au plus tard 2 semaines avant la date prévue de l'audit. Pour tout complément d'information au sujet de vos soumissions sur le Greenportal et des différentes exigences des référentiels, vous pouvez consulter les guides pratiques d'Ecocert sur le site internet d'Ecocert, <http://www.ecocert.com>, dans l'onglet "Nos prestations" et choisir la prestation concernée par votre activité.

Les vérifications étant réalisées par échantillonnage, tous les documents et produits ne seront pas vérifiés durant l'audit. Cependant, tous les documents émis et reçus ainsi que les produits fabriqués depuis le dernier audit ou le début de l'activité devront pouvoir être mis à la disposition de l'auditeur à sa demande lors du contrôle.



Le texte en noir s'applique à l'ensemble des programmes

Le texte en rouge s'applique exclusivement aux programmes Cosmétiques Ecocert et COSMOS

Le texte en violet s'applique exclusivement au programme COSMOS

Le texte en bleu s'applique exclusivement au programme Peintures et Produits de revêtements

Etape / Point pouvant être vérifié durant l'audit	Informations, éléments à mettre à disposition	Codification document Ecocert
Produit à certifier/à contrôler (pour les clients engagés chez Ecocert)		
<p>Vérification de la conformité des déclarations et validations au niveau de la liste des produits du Greenportal</p>	<p>-La liste des produits à contrôler/certifier à jour -Les validations Ecocert des étiquetages et des articles de conditionnement -Des exemplaires de produits finis pour vérification des étiquetages et articles de conditionnements utilisés. -Les regroupements de produits si existants (coffrets, trousse, etc.) -Les documents qualité associés (procédures de suivi des validations des différentes étapes d'un nouveau produit, gestion des produits certifiés/contrôlés, etc.)</p> <p>-programme COSMOS uniquement : Politique formalisée de minimisation de l'impact du conditionnement des produits et révision(s) associée(s)</p> <p>-programme Peintures uniquement : Dossiers techniques regroupant Classe chimique, Performances techniques, Teneur et/ou émissions en COV, Teneur et/ou émissions en COV, Taux de TiO2 (attestations, calculs, bulletins d'analyse...)</p>	<p>Liste des produits vérifiée sur le Greenportal par l'auditeur le jour de l'audit F003(GP) - Liste des produits à contrôler</p>

Documents de communication (pour les clients engagés chez Ecocert)

<p>Vérification de la conformité des documents de communication faisant référence à Ecocert (utilisation du nom et/ou du logo)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les supports de communication (échantillons, brochure, site internet, catalogues, power point, etc.) - Les validations Ecocert des documents de communication (validation à réaliser auprès d'Ecocert avant toute impression ou mise en ligne pour tout nouveau support ou modification d'un support existant) -Les documents qualité associés (procédure de gestion et validation des documents de communication interne) <p>Programmes cosmétique Ecocert et COSMOS uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Liste des documents à usage publicitaire à jour sous la trame Ecocert, trames validées et engagement F373(GC-COS) pour les supports de communication signé. Si engagement non signé, voir ci-dessus. -Mise à disposition éventuelle de F372(GC-COS) signé pour la conformité des traductions. 	<p>NA</p> <p>NA</p> <ul style="list-style-type: none"> -F374(GC-COS) - Liste des documents de communication -F373(GC-COS) - Engagement pour les supports de communication - F372(GC-COS) - Engagement pour la conformité des traductions
--	--	---

Ingrédients, entrant dans la formulation des produits certifiés/contrôlés (pour les clients achetant des matières premières)

<p>Vérification de la conformité des matières premières achetées</p> <p>Gestion et suivi des approvisionnements, achats et réceptions ingrédients</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les factures d'achats, bons de livraison de toutes les matières incorporées dans les produits certifiés/contrôlés et certificats biologiques valides à la date d'achat pour les matières premières biologiques (vous devez vous assurer de la conformité de la qualité biologique des matières premières Bio commandées en vérifiant qu'elles possèdent bien un certificat valide avant toute commande ou libération de la matière en production) => Une validation préalable de toute nouvelle matière première et/ou de tout nouveau fournisseur devra être réalisée avant tout approvisionnement auprès de ce nouveau fournisseur. -L'attestation d'origine de la matière première en cas de vente par un distributeur ou preuve de l'origine sur factures/bons de livraison ou sur tout autre document. -Les analyses physico-chimiques et/ou microbiologiques, bulletins d'analyses internes ou du fournisseur, fiches de réception ou enregistrements divers pour les matières premières y compris l'eau de process. -Les matières premières dans leurs contenants d'origine ou tout document permettant de s'assurer de la conformité de l'étiquetage d'origine ainsi que du maintien de la traçabilité/qualité de la MP en cas de ré étiquetage ou reconditionnement en interne. -Les documents qualité associés (procédures de suivi et de référencement fournisseurs, cahier des charges fournisseurs, système de gestion des non conformités fournisseurs, etc.) <p>- programme COSMOS uniquement : Les résultats des analyses microbiologiques pour l'eau utilisée lors du process</p>	<p>Liste des ingrédients vérifiée sur le Greenportal par l'auditeur le jour de l'audit</p> <p>F005(GP) - Liste des ingrédients et fournisseurs</p>
---	---	---

Sous-traitant et/ou façonniers (pour les clients possédant un ou plusieurs sous-traitant/façonnier)

<p>Vérification de la conformité des sous-traitants et façonniers</p> <p>Gestion et suivi des approvisionnements, achats et réceptions de vracs et/ou produits</p>	<p>-La liste des sous-traitants/façonniers à jour sous la trame Ecocert Greenlife</p> <p>-Les certificats et/ou attestations des sous-traitants et/ou façonniers valides à la date d'achat (vous devez vous assurer de la conformité de votre sous-traitant/façonnier en vérifiant qu'il possède bien un certificat/attestation valide avant toute commande ou libération des produits/vracs commandés)</p> <p>-Les factures d'achat et bons de livraison des sous-traitants/façonniers</p> <p>-Le contrat ou cahier des charges établi entre le sous-traitants/façonnier et le commanditaire et détaillant les rôles et responsabilités de chacun.</p> <p>-Les documents qualité associés (Procédures, instructions, contrat/cahier des charges, système de gestion des non conformités sous-traitant/façonnier, etc.)</p>	<p>F334 - Liste de vos façonniers et sous-traitants</p>
--	---	---

Activité de façonnage engagé et non engagée ou sous-traitance non engagée pour un commanditaire (concerne uniquement les clients ayant une activité de façonnage ou les sous-traitants non engagés)

<p>Vérification de la conformité des prestations réalisées</p>	<p>- Liste des activités de façonnage et/ou sous-traitance non engagée à jour sous la trame Ecocert</p> <p>- Les bons de livraison des ingrédients/produits délivrés par votre commanditaire</p> <p>- Les factures de vente et bons de livraison concernant la sous-traitance ou le façonnage effectué à destination du commanditaire</p> <p>- Les étiquettes intermédiaires sous votre responsabilité et échantillonnage de produits finis ou vracs, etc.</p> <p>- Les documents qualité associés (procédures, instructions, système de gestion des non conformités, etc.)</p> <p>- Le contrats et/ou cahier des charges entre le prestataire et le commanditaire détaillant les rôles et responsabilités de chacun.</p> <p>- Pour les façonniers uniquement : les garanties à intégrer sur vos factures et bulletins de livraison devront intégrer la notion de "prestation de service contrôlée par Ecocert Greenlife". Il ne doit pas y avoir de risque de confusion entre une prestation de façonnage et un produit sous-traité.</p>	<p>F335 - Description de vos activités par commanditaire</p>
--	---	--

Produits de nettoyage et désinfection (concerne uniquement les clients ayant un process de fabrication et/ou de conditionnement primaire)		
<p>Vérification de la conformité des produits de nettoyage et de désinfection utilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La liste des produits de nettoyage et de désinfection à jour sous la trame Ecocert - Les certificats valides à la date d'achat pour les produits Ecodétergents si utilisation de produits certifiés. - Les Fiches Techniques et Fiches de Données de Sécurité des produits de nettoyage <p>Les produits de nettoyage utilisés et encadrant chaque étape de production contrôlée/certifiée doivent être conformes et validés par Ecocert avant utilisation.</p>	<p>F336 - Liste de vos produits de nettoyage</p>
Visite terrain : approvisionnement, réception, installations de production, conditionnement, stockage (concerne uniquement les clients ayant un process de fabrication et/ ou de conditionnement primaire)		
<p>Visite des installations/équipements de fabrication, conditionnement, zone(s) de stockage, échantillothèque, etc.</p> <p>Vérification des modes opératoires, procédures/instructions au poste, enregistrements, etc.</p> <p>Vérification des produits de nettoyage, auxiliaires, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan des locaux et installations concernées - Le suivi métrologique des équipements de pesée et débitmètres - Les Instructions/procédures associées (réception, pesée, fabrication, conditionnement, stockage etc.) - L'échantillothèque des produits finis <p>=> Pour la bonne réalisation de l'audit terrain, il est préférable qu'une activité de production et/ou conditionnement (certifiée/contrôlée ou non) ait lieu. Si aucune activité n'a lieu le jour prévu de l'audit, merci d'en prévenir l'auditeur le plus rapidement possible</p> <p>-Programme Peintures uniquement : En cas d'ajout d'un gel anti-peau après conditionnement du produit, ce gel faisant parti de la formule à proprement parler il doit être comptabilisé et déclaré à Ecocert dans la fiche formule. (Attention si plusieurs formats de vente, la quantité de gel pourra être différente d'un format à l'autre et ne sera pas proportionnelle au format mais à la surface à couvrir)</p>	<p>NA</p>

Plan et programme de management environnemental (concerne uniquement les clients engagés ayant un process de fabrication et/ ou de conditionnement primaire)

<p>-Vérification de la politique environnementale</p>	<p>Ce point concerne la gestion des déchets (tri sélectif, destruction spécifique), rejets et l'énergie (consommation). -Le plan d'analyse environnemental adapté à l'activité de votre entreprise -Le programme de management environnemental associé au plan d'analyse. -Les résultats, indicateurs de suivi et le plan d'action -Les contrats éventuels avec des prestataires extérieurs.</p> <p>- programme COSMOS uniquement : Ne concerne que la gestion des déchets et rejets : Mesures de minimisation de l'impact du conditionnement des produits et révision(s) associée(s)</p>	<p>NA</p>
<p>Vérification de la traçabilité et de la gestion des flux</p>		
<p>Vérification de la traçabilité via les dossiers de production/dossier de lot depuis le dernier audit ou depuis le démarrage de l'activité (pour les clients concernés par les activités de fabrication et/ou les clients responsables des formules et déclarations auprès d'Ecocert)</p>	<p>=> A noter pour les déclarations de vos formules et pour vos fabrications : *Les ajusteurs de pH et de viscosité devront être déclarés à hauteur du maximum pouvant être introduit au sein de la production en conditions normales de production *Les tolérances de pesées d'Ecocert par rapport à la quantité de matière à introduire sont de $\pm 1\%$ pour tous les référentiels hormis les détergents pour lesquels la tolérance est de $\pm 5\%$. Si vos tolérances sont supérieures, vous devrez le justifier en audit et faire une demande de dérogation à votre chargé de certification en expliquant les raisons de cette impossibilité *Cas de l'évaporation de l'eau : Si, lors de vos productions, vous prenez en compte l'évaporation de l'eau et que vous ajoutez de l'eau en plus par rapport aux quantités indiquées sur les formules validées par Ecocert, vous devrez le justifier en audit en montrant les études qui prouvent cette évaporation. Sinon, vous devrez déclarer les quantités d'eau réellement introduites au niveau de vos formules.</p>	<p>- F007 - Fiche tout type de formules sauf celles citées ci-après - F305 - Fiche formule (Pour les extraits) - F306 - Fiche formule extrait NON aqueux COSMOS -F307 - Fiche formule (Pour les savons) pour les formules anciennement validées</p> <p>-Fiches formules extraites du Greenportal</p>

<p>Vérification de la gestion des flux (achat, vente, stock, mouvement matière...) depuis le dernier audit ou depuis le démarrage de l'activité</p>	<p>-Lors de l'audit, il pourra vous être demandé un ou plusieurs dossiers de lot complets (fabrication et/ou conditionnement : ordre de fabrication et de conditionnement, fiche de mise en œuvre, enregistrement du nettoyage, vide de ligne...) des produits finis auxquels il faudra ajouter :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Les validations Ecocert Greenlife des formules *Les factures d'achats, bulletins de livraison de toutes les matières premières introduites (lot sur facture ou BL correspondant au lot de la matière première introduite dans la fabrication) *Les certificats Bio en cours de validité en date d'achat pour les matières premières bio, attestation d'origine en cas de vente par un distributeur *Les factures de ventes et bons de livraisons associés *Les bulletins d'analyses matières premières, vracs, produits finis *Les enregistrements du nettoyage avant et après fabrication et conditionnement *Les analyses physico-chimiques et/ou microbiologiques, bulletins d'analyses internes ou du fournisseur, fiches de réception ou enregistrements divers pour les matières premières ainsi que pour y compris l'eau de process. *Un échantillon produit fini correspondant au(aux) lot(s) sélectionné(s). <p>-Les états de stocks (inventaires physiques) de l'année précédente et de l'année en cours pour les produits finis/vracs/ingrédients</p> <p>-Les statistiques et récapitulatifs des achats/ventes/expéditions produits finis</p> <p>-Les statistiques et récapitulatifs des achats/ventes/réceptions ingrédients</p> <p>-Le système de traçabilité (n° de lot, suivi matière première, produit fini, etc.)</p> <p>-Les dossiers de lots fabrications/conditionnement</p>	
Commercialisation des produits (ne concerne pas les façonniers)		
<p>Vérification de la conformité des documents de transaction</p>	<p>-Les certificats produits finis à jour</p> <p>-Les factures de vente et de bons de livraison</p> <p>Les garanties suivantes devront être intégrées à vos documents de transaction pour les produits concernés par la certification / le contrôle :</p> <p>*Mentions du niveau de certification : "Bio", "Eco", "Nat" associées aux produits concernés et si besoin référence à la catégorie de produits "COSM", "DET", "BPA", "PEINTURE" ou au référentiel concerné "ECOCERT", "COSMOS" si risque de confusion</p> <p>-Les instructions/procédures associées (gestion et suivi des certificats produits finis, système permettant d'assurer la présence des mentions sur les factures et BL)</p>	<p>Référentiel de l'activité auditée</p>

Suivi et connaissance des exigences réglementaire et de certification		
Vérification des exigences de certification	<ul style="list-style-type: none"> -Le référentiel Ecocert et les Newsletters -Le registre des réclamations clients et les documents qualités associés (procédures, instructions et enregistrements) -Les registres des analyses physico-chimiques et microbiologiques effectuées sur MP, vracs et/ou PF -L'échantillothèque produits finis avec les documents qualités associés (procédures, instructions, etc.) En cas de gestion sous-traitée au fabricant, un justificatif devra être présenté en audit. 	NA
Vérification des Dossiers Informations Produits	- Programmes cosmétique Ecocert et COSMOS uniquement : Les dossiers réglementaires cosmétiques des produits certifiés	NA
Prélèvement possible de matières premières / vracs / produits finis		
Réalisation de prélèvement(s)	En cas de suspicion de fraudes ou contamination croisée ou encore sur demande du siège, l'auditeur est susceptible de réaliser des prélèvements de MP, vrac ou PF.	NA
Revue de contrat		
Chiffres d'affaire	<ul style="list-style-type: none"> -Le chiffre d'affaire total (HT) sur le dernier exercice comptable clos - Le chiffre d'affaires : <ul style="list-style-type: none"> * Cosmétiques (Cosmétiques Bio et non bio tout confondu) * Détergents (Ecodétergents et non Ecodétergents tout confondu) * Bougies et Parfums d'ambiance (Bio et non bio tout confondu) * Peinture (Ecologiques et non écologiques tout confondu) -Chiffre d'affaire lié aux produits certifiés/contrôlés par catégorie (Ecodétergents, Cosmétiques Ecocert et Cosmos, Bougies & Parfums d'ambiance et Peintures écologiques) 	NA

 **Les points importants à noter :**

TRACABILITE :

- Assurez vous de conserver tous les documents comptables reçus (factures et bons de livraison) ainsi qu'une copie de tous les documents comptables édités. Assurez-vous également que la traçabilité est maintenue tout au long du process, des matières premières aux produits finis.

MELANGE/CONTAMINATION :

- Assurez-vous qu'aucun risque de contamination et de confusion n'existe aux différentes étapes du process (stockage, fabrication...).

DOCUMENTS :

- L'avis de passage que vous recevrez de la part de l'auditeur recense tous les documents à préparer et mettre à disposition.

INTERVENANTS :

- Veillez à ce que toutes les personnes en charges des différentes étapes de l'audit soient présentes et disponibles.

IDENTIFICATION DES PRODUITS CERTIFIES :

- Sur vos factures, bons de livraison et étiquettes intermédiaires (VRAC, reconditionnement...) doivent figurer des garanties permettant une identification claire pour tous les produits certifiés. Soyez attentif à ce qu'il n'y ait pas d'amalgame possible avec des produits conventionnels ou entre différentes activités.

Exemples de mentions possibles sur documents de transaction (identifications claires et suffisantes liées aux activités) :

Produit acheté / vendu	Garanties minimales sur factures/BL
Ingrédient certifié bio	Ingrédient bio Ou Matière première bio Ou bio
Produit fini	Produit bio/éco/nat/... (ou Cosmétique bio par ex) Ou bio/éco/nat/...
Prestation de service	Prestation bio (ou Conditionnement bio par ex) Ou Prestation contrôlée (ou Conditionnement contrôlé par ex)

Quelques exemples dans le cas de produits certifiés :

Les identifications sur documents de transactions devront comprendre des mentions suffisantes et claires pour éviter toute possibilité de confusion.

Cas rencontré	Exemples
Selon deux labels différents (ECO et BIO, etc.)	Shampooing BIO / Shampooing ECO Parfum d'ambiance agrume BIO / Parfums d'ambiance agrumes ECO Liquide vaisselle ECODETERGENT / Liquide vaisselle ECODETERGENT à base d'ingrédients BIO
Selon deux référentiels Cosmétiques différents (Cosmos et Ecocert)	Crème ORG Cosmos / Crème BIO Ecocert Dans le cas d'un produit certifié BIO Ecocert & Cosmos (double certification pour le même produit), on pourra utiliser : Crème bio Ecocert & Cosmos par exemple

<p>Selon deux activités différentes (Parfums d'Ambiance et Cosmétiques, etc.)</p>	<p>Huile Essentielle Cosmétique bio / Huile Essentielle Parfum d'ambiance bio Huile Essentielle COSM BIO / Huile Essentielle BPA BIO</p> <p>Dans le cas d'un produit certifié BIO Cosmétique & Parfum d'ambiance (double certification pour le même produit), on pourra utiliser : Huile Essentielle bio Cosmétique & Parfum d'ambiance ou Huile Essentielle bio COSM & PA par exemple</p>
---	--